

Proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 886 900 francs destiné à la réalisation d'une passerelle piétonne permettant de relier la rue de Lausanne au parc William-Rappard, situé sur la parcelle No 247 Genève-Petit-Saconnex, propriété du Canton de Genève.

RECOMMANDATION

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du
28 octobre 2025)

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des piétons et des usagers de la piste cyclable à la sortie de la passerelle.